Marmande
TERRE DE GARONNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale

Tél. 05.53.93.47.09

Affaire suivie par Dominique SEGALEN

Réf : DS/MTR n° 2026.060 Marmande, le 17 novembre 2026

Procès-verbal du conseil municipal

du Lundi 26 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 29 Votants : 33

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 20 octobre 2026 s'est réuni le lundi 26 octobre 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoints. CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, BORDERIE Sophie, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, GASSER Anne-Laure, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre Yves, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, CASAGRANDE Serge, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, DEHAUT Bruno, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : NOSMAS Karen, JONES Jason, CLARE Nathalie, ROTACH Christelle

Pouvoirs : de NOSMAS Karen à CARUHEL Maud, de JONES Jason à FEYRIT Pierre, CLARE Nathalie à FAURE Sonia, de ROTACH Christelle à PERALI Valérie.

- - - - - - - - - -

Sommaire

Ouverture de séance et désignation du secrétaire 3
Dossier 1 - Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2026 3
Hommage et propos liminaires 5
Dossier 2 - Modification des statuts de Val de Garonne Agglomération 8
Présentation d'une collaboratrice de la direction générale 10
Dossier 3 - Composition des commissions municipales : modification de la délibération 10
Dossier 4 - Attribution de chèques-cadeaux aux agents de la commune 10
Dossier 5 - Actualisation du tableau des effectifs et des emplois 11
Dossier 6 - Dénomination des voies du programme de 88 logements rue Michel de Montaigne . 13
Dossier 7 - Convention de servitude pour des ouvrages souterrains 14
Dossier 8 - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2027 15
Dossier 9 - Aide financière à l'association Full Boxing Marmandais 15
Dossier 10 - Aide financière à l'Union Sportive Marmandaise Athlétisme 16
Dossier 11 - Aide financière à l'Office Marmandais du Sport 16
Dossier 12 - Festival Mondo Clowns : subvention complémentaire 17
Dossier 13 - Tarification des chalets du marché de Noël 2026 17
Dossier 14 - Tarification de la mise à disposition des chalets en bois 18
Dossier 15 - Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les fêtes de fin d'année 18
Dossier 16 - Convention avec la Ligue de l'enseignement pour « Lire et faire lire » au sein des CLAE 19
Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal 19
Question écrite - Sécurité et aménagement du parking de la rue Robert Creuzet 23
Texte présenté par le groupe « Un nouveau cap pour Marmande » : sécurité et tranquillité publique 25

Ouverture de séance et désignation du secrétaire

Monsieur le Maire : « Nous allons commencer. Je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de la ville de Marmande du 26 octobre 2026.

Nous devons d'abord procéder à la désignation d'un ou d'une secrétaire de séance. Je vous propose Monsieur Patrick CARDOIT. Pas d'objection dans la salle ? Monsieur CARDOIT est désigné secrétaire de séance.

J'ai reçu plusieurs pouvoirs :

- Madame Nathalie CLARE à Madame Sonia FAURE ;
- Madame Karen NOSMAS à Madame Maud CARUHEL ;
- Monsieur Jason JONES à Monsieur Pierre FEYRIT ;
- Madame Christelle ROTACH à Madame Valérie PERALI.

Y a-t-il d'autres procurations ? Non. Je vous remercie. »

Dossier 1 - Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2026

Monsieur le Maire : « Je soumets à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2026. Y a-t-il des demandes de précision ? Monsieur BELACEL. »

Monsieur André BELACEL : « Dans le compte rendu que nous avons reçu, il est indiqué, à un moment, que je regrette que le groupe soit qualifié d'extrême droite et que ces propos « ne les honorent pas ». Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit : « Je regrette que mon groupe soit qualifié d'extrême droite et que cela ne vous grandit pas », et non que cela ne les honore pas. Regardez ce que vous avez écrit. »

Monsieur le Maire : « Donnez-nous l'endroit, la page, pour faire la modification. »

Monsieur André BELACEL : « Je ne l'ai pas là. C'est au début, lorsque vous faites de l'ironie, au dernier Conseil Municipal, en nous présentant comme d'extrême droite. À la fin, il est dit que je dis que cela ne nous honore pas. Ce n'est pas ce que j'ai dit : j'ai dit que cela ne vous grandissait pas. »

Monsieur le Maire : « Donc, cela ne me grandit pas. Remarquez, je suis trop vieux pour grandir. »

Monsieur André BELACEL : « Tout à fait pareil. »

Monsieur le Maire : « J'emploie des mots de la presse, et pas seulement de la presse, d'ailleurs. Mais, bien sûr, nous rectifions. De toute façon, c'est enregistré. Donc : « Cela ne me grandit pas. »

Monsieur Serge CASAGRANDE : « Vous commencez la réunion du conseil. Il aurait été bien de faire une minute de silence. »

Monsieur le Maire : « Monsieur CASAGRANDE, pouvez-vous me laisser continuer ? »

Monsieur Serge CASAGRANDE : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. C'est noté comme vous l'avez dit. Y a-t-il autre chose ? »

Monsieur André BELACEL : « Oui, je suis désolé, je l'ai lu et j'ai vu deux ou trois choses. L'intervention de Monsieur Pierre FEYRIT n'a pas été mentionnée au compte rendu, l'intervention brillante qu'il a faite en disant que Madame la députée LAPORTE avait voté contre la proposition de loi GAROT.

Je vous avais dit que j'apporterais une réponse, Monsieur, et je vous la donne oralement devant tout le monde, puisque vous avez critiqué une parlementaire devant tout le monde. Premièrement, Madame LAPORTE n'était pas présente le jour du vote. Vous n'avez pas regardé. Ensuite, laissez-moi parler, le groupe RN s'est abstenu. Et pourquoi s'est-il abstenu ? Vous ne le savez même pas, parce que vous n'avez pas vérifié… »

Monsieur le Maire : « Monsieur BELACEL, nous votons le procès-verbal. Nous notons que vous avez remarqué qu'il manquerait l'intervention de Monsieur FEYRIT. Si vous l'avez constaté, je ne mets pas votre parole en doute. Nous allons la retrouver et la rajouter, bien évidemment. »

Monsieur André BELACEL : « Je veux lui donner la réponse tout de suite, parce que je lui avais dit que je l'apporterais. »

Monsieur le Maire : « La réponse, vous pouvez la faire entre vous et la publier, il n'y a aucun problème. »

Monsieur André BELACEL : « Il a critiqué une parlementaire devant tout le monde. Je peux quand même donner la réponse devant tout le monde. »

Monsieur Pierre FEYRIT : « Je n'ai pas critiqué, j'ai posé une question »

Monsieur le Maire : « S'il vous plaît. Vous pourrez lui répondre, il y aura des occasions, il n'y a pas de souci là-dessus. Nous en sommes au procès-verbal. Il est écrit : « Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FEYRIT. Monsieur Pierre FEYRIT souhaite répondre à Monsieur BELACEL, précisant que cela n'appelle pas de débat. » Je me rappelle qu'il l'avait dit, d'ailleurs.

« Monsieur BELACEL a affirmé que Madame LAPORTE travaillait à la défense de cet hôpital et à la lutte contre la désertification médicale. Or Madame LAPORTE a voté contre la loi GAROT, portée par un député qui compte parmi les plus fervents défenseurs de ce sujet, une loi visant à réguler la répartition des médecins sur le territoire. Au regard de cette opposition, la volonté affichée de défendre les territoires face à la désertification médicale paraît quelque peu contradictoire. »

Ce sont les propos rapportés de Monsieur FEYRIT, page 40. En dessous, il y a mon intervention : « Sans vouloir engager les débats sur le financement… » Je me souviens, j'avais parlé des emprunts et de Jean CASTEX.

Cela rapporte bien ce que vous avez entendu et que vous évoquez. Vous pouvez évidemment apporter une réponse à Monsieur FEYRIT et la publier. Vous en aurez peut-être l'occasion dans la foulée. Sur le procès-verbal, c'est indiqué tel quel ; je vous l'ai lu in extenso. Êtes-vous d'accord pour dire que la façon dont c'est écrit rapporte ses propos ? Cela ne préjuge pas de la vérité de ce qu'il dit : c'est la description de ce qu'il vous a dit et de ce que vous aviez contesté. Je me rappelle que vous lui aviez dit que vous lui feriez envoyer les lettres de Madame la députée. »

Monsieur André BELACEL : « Je lui donnerai une réponse. »

Monsieur le Maire : « C'est indiqué après, lorsque vous reprenez la parole. »

Monsieur André BELACEL : « C'est dans la vidéo que cela a disparu. »

Monsieur le Maire : « Dans la vidéo ? Je vous avoue que, là, ce n'est pas possible. »

Monsieur André BELACEL : « Si, c'est sûr. C'est dans la vidéo que cela a disparu. Je l'ai revue… »

Monsieur le Maire : « En tout cas, c'est écrit et retranscrit tel quel. Votre propos, lorsque vous dites que c'est faux et que Madame LAPORTE a écrit, est également retranscrit. C'est donc fidèle à ce qui s'est déroulé sur ce point.

S'il n'y a pas d'autres observations, je mets au vote, avec la modification. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. »

> **Résultat du vote**
> Adopté à l'unanimité.

Hommage et propos liminaires

Monsieur le Maire : « Comme à chaque conseil, quelques mots à l'ouverture de notre Conseil Municipal.

Avant d'ouvrir nos travaux, je souhaite que nous ayons une pensée pour Cléa, cette jeune joueuse de rugby de 17 ans qui nous a quittés après le terrible accident survenu en plein match. À 17 ans, on devrait avoir toute la vie devant soi. C'est l'époque des espoirs, des envies, des ambitions.

Sa disparition est une tragédie pour sa famille, ses proches, ses coéquipières et toute la communauté sportive marmandaise. Depuis plusieurs jours, les témoignages de solidarité affluent de toute la France. Ils disent combien ce drame nous touche tous, bien au-delà de notre ville.

Au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, je veux renouveler à ses parents, à son frère et à sa sœur, ainsi qu'à toute la famille du rugby marmandais, nos condoléances les plus sincères. Je vous propose d'observer une minute de silence en la mémoire de Cléa. »

Une minute de silence est observée.

Monsieur le Maire : « Je vous remercie.

Mes chers collègues, tout d'abord, trois informations sur des travaux. La démolition de la maison TOMIET a débuté, avec l'installation du chantier rue des Adouberies. Nous arrivons au bout de ce sujet. Cela va se poursuivre jusqu'à peu près la mi-novembre.

Nous avons rencontré les habitants sur site pour parler de la suite, de la réouverture de la rue et du sens de circulation. Nous avons décidé de faire un point ensemble fin mars ou début avril, après trois à quatre mois de réouverture. Ils feront part de leurs propositions et nous présenterons ce qu'il est techniquement possible de faire. Nous reviendrons donc sur ce sujet.

Un autre sujet, qui n'était pas attendu comme la démolition de la maison, concerne le pont suspendu, ou vieux pont de Marmande. Il est fermé, vous le savez, à la suite de constats qui paraissaient inquiétants sur un câble, une suspente. Le Céréma a été mandaté par le Département et a préconisé des actions. Madame la Présidente, je vous laisse la parole si vous souhaitez en dire un mot. »

Madame Sophie BORDERIE : « Bonsoir à toutes et à tous. Effectivement, comme vous venez de le rappeler, le Céréma a rendu son diagnostic sur une suspente qui est coupée à la… Je ne me souviens plus exactement du terme.

La décision prise est la réouverture du pont le 2 novembre, avec un gabarit : le pont sera limité aux véhicules légers de moins de 3,5 tonnes. Dans un premier temps, le gabarit ne sera pas définitif, car cela demande des études plus approfondies. Des gabarits seront néanmoins mis en place pour le 2 novembre, afin de permettre la réouverture à la circulation des véhicules légers de moins de 3,5 tonnes.

Il y aura ensuite plusieurs autres phases, à court et à long terme, pour revoir toutes les suspentes et tout contrôler. Nous pouvons toutefois imaginer que, désormais, ce pont sera interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui. »

Monsieur le Maire : « Je vous remercie. C'est un moindre mal. L'organisme mandaté par le Département nous a bien dit qu'il ne s'agissait pas d'un problème comme celui du pont de La Réole, chez nos voisins, qui est fermé depuis très longtemps et qui, je pense, va le rester.

Notre pont sera bien rouvert aux véhicules légers, à 3,5 tonnes, pour faire court. Ensuite, à l'usage, en fonction de la mission complète, de l'observation finale et des travaux mis en œuvre, nous verrons jusqu'à quel tonnage il pourra être rouvert. En tout état de cause, il ne dépassera jamais les 19 tonnes auxquelles il était déjà limité, limite parfois allègrement franchie.

Cette réouverture est donc plutôt une bonne nouvelle, même si cela risque d'être compliqué pour le transport scolaire. À 3,5 tonnes, vous voyez le gabarit : c'est comme le pont du Mas. Pour ceux qui

le connaissent, on n'y passe pas à 50 kilomètres à l'heure. Remarquez, certains réaccéléreront une fois le gabarit passé.Merci, Madame la Présidente.

Le troisième sujet concerne les travaux sur les égouts bâtis, boulevard Meyniel, qui ont commencé et vont durer plusieurs mois.

Je tiens à apporter une précision sur ce chantier. J'ai lu un article indiquant que le financement était assuré pour moitié par Val de Garonne Agglomération et pour moitié par la ville de Marmande, puisqu'il y a l'assainissement et les eaux pluviales. L'article dit quelque chose de vrai, il n'y a pas de problème là-dessus. Il faut simplement bien comprendre qu'il n'y a pas un centime qui viendra d'ailleurs que de la poche des Marmandais.

La partie eaux pluviales relève de la ville de Marmande, donc de la mairie et des Marmandais. La partie portée par Val de Garonne relève du budget assainissement, alimenté par les cotisations des Marmandais reliés au tout-à-l'égout, et uniquement de ceux-là. Il n'y a pas un centime venant de Beaupuy, de Saint-Barthélemy, de Couthures, de Lagupie ou de Montpouillan. D'une façon ou d'une autre, tout est payé par les Marmandais. Je tiens à le rappeler.

C'est un beau chantier au sens technique, parce qu'il est un peu spectaculaire, même s'il ne se voit pas beaucoup « d'en haut ». Il va durer plusieurs mois. Nous avançons sur ce sujet, qui nous prendra encore du temps dans les mois et les années à venir. C'est ainsi pour les travaux sur les réseaux.

Mes chers collègues, j'avais prévu de vous parler de l'attractivité de Marmande et des résultats que l'on peut qualifier d'encourageants, illustrés par l'actualité récente. Nous pouvons penser à la visite que nous avons faite à l'entreprise CSA-Creuzet, dont le savoir-faire industriel s'exporte jusque dans l'espace, une entreprise en retournement dont nous pouvons nous féliciter ; à l'entreprise Cataldi, qui fête ses 50 ans et constitue une belle histoire familiale ; à tous ces entrepreneurs et commerçants qui investissent, créent de l'emploi et croient en Marmande.

Je pense aussi à l'aménagement de notre ville, à la reconquête progressive des friches et des bâtiments dégradés. J'ai évoqué la démolition de la maison TOMIET, mais je pense également à l'immeuble Deldon, dont une partie va être démolie puisqu'un projet est maintenant engagé, ou à la rue Toupinerie, qui va entrer en réflexion avant d'entrer en chantier. La concertation commencera d'ici la fin de l'année. Le chantier débutera par les réseaux après les soldes d'hiver, ou à leur toute fin.

Il y a également la vitalité culturelle. Nous venons de terminer Urbance. Je n'oublie pas le festival Garorock. Il y a quelques mois, nous nous inquiétions à juste titre de savoir s'il restait ou non. Je me souviens de mon tête-à-tête avec le propriétaire allemand. Maintenant, nous avons une tête d'affiche, David GUETTA, une deuxième, Angèle, et une troisième est annoncée. Je ne sais pas laquelle, je ne fais pas de teasing. Je les ai rencontrés récemment ; une annonce est prévue pour la troisième journée. Ils sont relativement confiants et, pour tout vous dire, nous avons même évoqué des projets pour 2028.

Marmande fait même son cinéma, puisqu'un tournage a eu lieu ce mois-ci, bloquant parfois quelques rues, pour une série originale Disney+. Les élus marmandais sont impliqués : l'un des nôtres a été figurant. J'espère qu'il ne partira pas pour Hollywood et restera avec nous. Il s'agit, bien sûr, de Pierre FEYRIT.

Je voulais donc vous parler de l'attractivité de notre ville. À bien des égards, même si rien n'est parfait et qu'il reste beaucoup de travail, nous pouvons être heureux. C'est le résultat de l'énergie des Marmandaises et des Marmandais, mais aussi de l'impulsion politique que nous pouvons insuffler et des décisions prises ici, par ce Conseil Municipal.

Oui, localement, nous avançons. Mais ce n'est finalement pas de cela dont je vais vous parler, parce que l'actualité nationale nous donne au moins deux raisons de nous inquiéter, deux sujets qui viennent télescoper notre action publique et la menacer.

Le premier est le contexte financier. Nous attendrons que le projet de loi de finances soit consolidé, peut-être voté, je ne sais pas comment. Ce qui est annoncé est déjà très inquiétant. Visiblement, le Gouvernement a décidé de finir de nous faire les poches. Mais peut-il faire autrement ? Je parle des collectivités locales, mises à contribution pour rembourser son propre déficit, qui est celui de la France au total.

Nous en reparlerons au moment du vote de notre budget. Dès aujourd'hui, sachez que la fameuse CPEB, contribution progressive à l'équilibre budgétaire, j'adore la façon dont on présente cela, représenterait pour la ville de Marmande une ponction de 397 000 euros. C'est l'équivalent de tout le service propreté, que nous pourrions supprimer pour payer cette somme.

Il faut y ajouter quasiment 200 000 euros pour les trois points de cotisation à la caisse de retraite CNRACL des agents. Nous avons déjà pris trois points l'année précédente, soit presque 200 000 euros ; l'année encore avant, 200 000 euros. Donc on en sera à 600 000 euros, et il restera encore 200 000 euros pour l'année suivante, ce qui fera quasiment 800 000 euros.

Si vous ajoutez 397 000 à 200 000 euros, cela fait à peu près 600 000 euros. C'est le coût du service de police municipale, que nous pourrions supprimer pour payer ces 600 000 euros. Voilà ce que cela représente. Lorsque l'on parle de ponctions et de ce que peuvent faire les collectivités, il faut mettre en face ce que cela signifie.

Bien entendu, nous n'allons supprimer ni la propreté ni la police municipale ; du moins, je ne vous le proposerai pas. Il faudra donc trouver ailleurs. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Le deuxième sujet est le climat social explosif, avec des revendications légitimes qui doivent être entendues. Je veux saluer les Marmandais, lycéens et adultes, qui ont manifesté ces derniers jours dans le calme et sans heurts, alors que nous avons malheureusement assisté ailleurs à des scènes d'une violence inacceptable et inacceptée.

Au-delà de ces manifestations, c'est le climat général de notre société qui m'inquiète. Nous vivons dans un pays où les tensions s'exacerbent et où les incompréhensions grandissent. On a pu parler de la France comme d'un archipel, des îles qui se côtoient mais ne se parlent plus. À l'approche de l'élection présidentielle, je crains que certains ne soient davantage tentés d'attiser ces divisions que de chercher à les surmonter. Ils sont plusieurs dans ce cas, à mon sens.

Vendredi dernier, la ville de Trappes a été le théâtre d'un drame. Un homme, en pleine rue, a tiré et ôté la vie. Il voulait, je cite, « tuer des Noirs et des Arabes ». L'enquête dira peut-être la responsabilité de ceux qui l'ont abreuvé de discours haineux : responsables politiques, chaînes d'information en continu, réseaux sociaux et que sais-je encore.

Dans une société qui se fracture, nous, élus locaux, devons justement continuer à construire, à travailler sérieusement, à dire la vérité et à ne pas céder à la démagogie, aux fausses promesses et aux solutions miracles à grands coups de réseaux sociaux.

Lors du précédent conseil, vous avez voté unanimement une motion pour la préservation de l'hôpital, et je vous en remercie. Cette motion et la pétition que nous avons ouverte m'ont permis d'être invité à un travail en visioconférence auprès du cabinet de la ministre. J'ai pu débloquer la situation de deux urgentistes dont les contrats étaient bloqués pour des questions d'ancienneté.

J'ai pu le faire parce que j'avais échangé avec la direction, mais aussi avec les médecins de terrain, et parce que nous avons tous travaillé collectivement avec sérieux, pas simplement en agitant les bras avec fureur ou en signant des courriers parfois vides, sinon pour faire croire à ses électeurs que l'on agit.

Autre exemple, la sécurité : c'est un sujet trop sérieux pour en faire un concours de déclarations. Il est toujours facile de promettre des solutions immédiates, de jouer sur les inquiétudes ou d'entretenir les colères. Il est autrement plus difficile de construire des réponses efficaces avec les moyens humains, matériels et les partenariats qu'elles exigent. Là aussi, il faut travailler avec sérieux et méthode. Une motion a été déposée en fin de conseil ; nous en reparlerons à ce moment-là.

Mes chers collègues élus, dans un pays qui se divise, faisons en sorte que Marmande continue d'avancer collectivement, au-delà de nos différences de vue. Cela ne signifie pas que nous devons être d'accord sur tout : nous ne le serons pas. Le débat est nécessaire et les désaccords sont légitimes, mais ils ne doivent jamais nous faire oublier l'essentiel.

Nous sommes ici pour servir les Marmandais, pas pour entretenir leurs divisions. Ils attendent de nous du sérieux, de la sincérité et des résultats. Ils comptent sur nous. Je vous propose donc de nous mettre tout de suite au travail. »

Dossier 2 - Modification des statuts de Val de Garonne Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : « Nous allons aborder le dossier numéro 2, la modification des statuts de Val de Garonne Agglomération. Dans ce cadre, nous devons voter une délibération identique à celle votée au conseil d'agglomération. C'est la règle : nous ne pouvons pas en changer un mot.

J'ai proposé au conseil d'agglomération une modification des statuts visant deux choses. La première complète un dispositif relatif à France Services. C'est très technique : des éléments avaient été modifiés et cela nous remet tout à fait dans les clous. La seconde concerne la composition du bureau.

Les conseillers communautaires m'ont déjà entendu le dire ; désolé pour la redite, mais je parle pour l'ensemble du conseil. Lors de mon discours de candidature, après avoir rencontré l'ensemble des maires de nos communes, y compris celui de Tonneins, j'ai proposé que les 43 maires aient des délégations, ou plutôt 42, puisque le président n'en a pas spécialement, et que quatre conseillers communautaires aient également une délégation : deux de Marmande et deux de Tonneins, pour tenir un peu compte de la population.

J'ai bien précisé que nous ne remettrions pas en cause, au sein du bureau, la doctrine ou l'habitude de Val de Garonne Agglomération : une commune, une voix, quel que soit le nombre d'habitants. C'était un autre engagement du même discours de candidature.

Ce sont les maires qui portent cette voix au bureau des maires. Ce bureau, composé de 43 membres, sera élargi à quatre élus délégués. J'ai déjà écrit les lettres et défini les thèmes ; je pourrai vous en parler si vous le souhaitez. Ils participeront aux débats, mais seuls les maires voteront : une commune, une voix. J'essaie de tenir mes engagements dans ma vie ; je tiens donc ces deux engagements.

Pourquoi modifier les statuts ? Parce que nous ne pouvons pas donner une délégation à une personne qui n'est pas membre du bureau. C'est une obligation légale. Sans cette obligation, nous serions restés en l'état. Pour pouvoir donner ces quatre délégations, il faut intégrer les personnes au bureau et le faire passer de 43 à 47 membres.

Voilà l'objet de la modification, qui a fait débat mais a été votée au conseil d'agglomération. Ici, nous prenons donc la même délibération, dans les mêmes termes. Y a-t-il des questions ou des demandes d'explication ? Ceux qui étaient au conseil ont déjà eu les explications. Monsieur BELACEL, vous avez eu double dose puisque vous êtes conseiller communautaire. »

Monsieur André BELACEL : « Oui, nous n'allons pas refaire ici le débat. Nous restons sur notre opposition et voterons contre. Pourquoi ? Parce que la formule « une commune, un vote » était quelque chose de solide. Comme votre vice-président, Monsieur Malange, l'a dit, c'était quelque chose de beau.

Vous nous avez dit à Val de Garonne que vous étiez obligé de faire entrer les quatre personnes parce que tout travail mérite salaire. Hier, en commission, il nous a été dit que c'était parce que Tonneins et Marmande étaient des villes plus importantes que les autres communes. Nous n'avons donc pas entendu la même chose en commission et à Val de Garonne.

Nous continuons à penser qu'une commune, un vote, c'était très bien et que ces quatre personnes auraient pu aider sans être rémunérées, puisque c'est pour les rémunérer que vous les faites entrer au bureau. Aujourd'hui, nous voterons donc contre. »

Monsieur le Maire : « Non, la rémunération vient avec la délégation. J'ai dit qu'entre autres éléments liés à la délégation, il y avait aussi une indemnité. J'ai d'ailleurs baissé l'indemnité du président pour pouvoir la financer. Je le revendique : une délégation, c'est du travail et je pars du principe qu'il est normal qu'il y ait une indemnité.

Mais, pour avoir une délégation, qui est bien le motif premier, il faut être membre du bureau. Le reste en découle. J'avais pris un engagement sur ces quatre délégations ; je n'ai pas été hypocrite, je l'ai dit avant mon élection, de même que j'avais annoncé « une commune, une voix ».

Je comprends que l'on soit peu habitué à ce que les hommes ou femmes politiques tiennent parole. Dans ma vie, j'essaie de la tenir. Parfois, je n'y arrive pas à cause de contraintes, mais, en général, lorsque je m'engage, je sais, ou du moins j'espère, pouvoir tenir mon engagement. Ici, rien ne m'en empêche puisque c'est ma volonté. On a le droit de ne pas me croire ; moi, je sais ce que je fais, ce que j'ai dit et ce que je ferai.

Une commune, une voix, c'est un engagement. Mais nous pouvons aussi renverser la présentation. Si je prends simplement deux populations, sans avoir fait le calcul, cela veut dire qu'un Bellopodien vaut douze Marmandais. Prenons la commune de mon ami Denis DUTEIL, parce que c'est la plus petite : 89 habitants, contre 17 000 à Marmande. Vous divisez 17 000 par 89 et vous saurez combien vaut un Taillebourgais.

On peut aussi le traduire ainsi. Évidemment, ce n'est pas comme cela qu'il faut le faire. C'est une question d'équilibre et de façon de travailler. Dans cette agglomération, comme dans d'autres, nous sommes attachés au principe d'une commune, une voix, et à la diversité.

Je l'ai rappelé : dans une collectivité pas très loin de chez nous, équivalente à la nôtre, un peu plus grande, je ne suis pas très sûr que l'on suive les mêmes procédures et le même état d'esprit. Peu importe : nous parlons de ce qui nous concerne, Val de Garonne Agglomération. Y a-t-il d'autres positions ? Madame PERALI. »

Madame Valérie PERALI : « Bonsoir à tout le monde. Pouvez-vous développer un peu ces délégations et ce qu'elles apportent ? Sont-elles nouvelles ? Pouvez-vous nous dire qui sont les deux délégués, puisque cela n'a pas été précisé en conseil communautaire ?

Puisque nous parlons du vote, je précise notre position : nous avons voté pour, parce que nous défendons, quoi qu'il arrive, les intérêts de la ville avant toute idéologie partisane. Nous nous prononcerons en fonction de chaque dossier.

J'en profite pour vous demander s'il serait possible, pour les gros dossiers, de nous en parler au préalable, avant de nous demander un vote au conseil communautaire. Il serait respectueux de votre part de nous expliquer un peu le dossier pour mieux nous convaincre, puisque c'est l'intérêt de la ville qui nous importe. »

Monsieur le Maire : « Je comprends votre demande. Après, certains pourraient dire que je constitue les élus marmandais contre les autres. Je ne parle pas de vous, mais d'autres pourraient le dire.

Les deux délégués de Marmande sont Monsieur CERUTI et Monsieur BAYLE. Pour Tonneins, le maire m'a indiqué Monsieur PEYROS et Monsieur BITEAU. Il n'y a pas de parité, je le reconnais.

Concernant leurs délégations :

- Monsieur BITEAU sera chargé de la formation ;
- Monsieur PEYROS sera chargé non pas de l'intérêt communautaire, mais de l'intégration et de l'esprit communautaires. Il y a un peu de travail. Je trouve intéressant qu'un tout jeune élu, nouveau et jeune en âge, porte ce sujet. Nous en avions discuté ; cela a du sens ;
- Monsieur CERUTI sera délégué auprès de Christophe AUGUSTIN sur les déchets ;

- Monsieur Romain BAYLE sera plus particulièrement chargé d'ACV, Action Cœur de Ville. Cela a du sens puisque nous sommes Action Cœur de Ville, comme Tonneins. Il manquait un lien, la dernière fois, entre notre service urbanisme et le service habitat qui porte ACV. Monsieur BAYLE portera ce lien.

Voilà les quatre délégations et les quatre personnes. Il n'y a pas de secret. Je n'en avais pas trop parlé parce que, par principe, on acte d'abord le principe, puis on avance. J'ai bien noté votre demande sur les sujets importants, notamment ceux pouvant prêter à débat.

S'il n'y a pas d'autres questions, je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté. Je vous remercie. »

Résultat du vote
Adopté à la majorité des votants. 6 votes contre (groupe RN).

Présentation d'une collaboratrice de la direction générale

Monsieur le Maire : « Pendant que le décompte est effectué, je réalise que je ne vous ai pas présenté une personne qui se trouve derrière moi. Vous avez dû vous dire que vous ne la connaissiez pas.

Il s'agit de Madame Mélanie TURPIN-RICHEBÉ, qui travaille à la direction générale et succède à Madame Fabienne LAURENCE. Vous le savez, cette dernière va rejoindre le cabinet du maire, en remplacement de Claire MAROT, partie depuis le mois de juin.

C'est son premier Conseil Municipal. Nous lui avons souhaité la bienvenue ce matin et tout le monde lui a dit « bonne chance ». Elle se demande ce qui lui arrive ; moi le premier, puisque nous nous sommes vus très tôt ce matin. Merci à vous. Vous avez fait votre première expérience de décompte des votants. Bienvenue, même si nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire. »

Dossier 3 - Composition des commissions municipales : modification de la délibération

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : « Une demande de modification a été présentée par le groupe de Madame PERALI. Nous représentons donc la composition des commissions. Vous avez été interrogés pour savoir si d'autres souhaitaient également changer ou adapter leur participation. C'était l'occasion de le faire, sans difficulté.

Vous avez pris connaissance de la composition des commissions. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 4 - Attribution de chèques-cadeaux aux agents de la commune

Rapporteur : Monsieur Stéphane BLANCHARD.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 4 concerne l'attribution de chèques-cadeaux aux agents de la commune. Je laisse la parole à Monsieur BLANCHARD. »

Monsieur Stéphane BLANCHARD : « Bonsoir, chers collègues, Monsieur le Maire. Ce premier dossier concerne l'attribution de chèques-cadeaux aux agents de la commune. Ce dispositif existe depuis maintenant trois ans ; en tout cas, il s'agit de sa troisième année.

C'est véritablement une action sociale consentie par la municipalité, qui représente un budget conséquent. Nous attribuons à l'ensemble des agents de la commune un chéquier de dix chèques

de dix euros chacun, ce qui représente au total 40 000 euros, à utiliser auprès des membres de l'UMECA : les commerces de Marmande, du centre-ville comme de l'extérieur.

Cette formule est menée pour la deuxième année. C'est une façon de réinjecter ces 40 000 euros dans l'économie locale et de faire bénéficier les agents d'un petit coup de pouce en matière de pouvoir d'achat. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur BLANCHARD. Comme vous l'avez dit, cette somme est injectée directement dans l'économie locale : c'est gagnant-gagnant. Y a-t-il des questions, des demandes de précision ou des remarques ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 5 - Actualisation du tableau des effectifs et des emplois

Rapporteur : Monsieur Stéphane BLANCHARD.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 5 est la délibération actualisant le tableau des effectifs et des emplois. Monsieur BLANCHARD. »

Monsieur Stéphane BLANCHARD : « Je garde la main, merci. Vous commencez à être habitués à ce genre de délibération. Vous avez pu constater, dans les annexes, qu'il s'agit, pour certains mouvements, de suppressions d'emplois et, pour d'autres, de créations ou de transformations.

Les suppressions résultent souvent de mouvements de personnel, notamment liés à des départs définitifs à la retraite. Il faut interpréter ce tableau comme un catalogue des emplois : il ne s'agit pas de suppressions sèches d'emplois.

Pour les créations, c'est la même chose : elles peuvent venir en lieu et place de certaines suppressions. Les transformations d'emplois accompagnent souvent une stratégie de modification de l'organisation au sein d'un service. Avez-vous des questions ou besoin de précisions sur ces mouvements ? »

Madame Valérie PERALI : « Vous nous demandez de nous prononcer sur cette modification du tableau des effectifs. Nous avons noté qu'elle concernait de façon assez importante, notamment, les services techniques. Les éléments présentés ne nous permettent pas d'appréhender les objectifs, les conséquences sur le fonctionnement des services, les effets sur les missions exercées par les agents et l'impact sur la masse salariale.

Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un organigramme du service ou des services concernés, montrant et expliquant toutes les modifications ? Prenons les services techniques : si le directeur est parti à la retraite et est remplacé par un autre agent, lui-même remplacé par un autre, nous comprenons qu'il y a des modifications, avec peut-être des suppressions ailleurs. Pourquoi ne pas nous le présenter explicitement sous la forme d'un organigramme ?

Il n'est pas spécialement nécessaire de préciser les noms, mais il faut que nous comprenions bien ce qui se passe et puissions le suivre à chaque fois, connaître les objectifs ainsi que l'impact sur le chapitre 012, qui est conséquent dans notre budget. »

Monsieur Stéphane BLANCHARD : « Sur l'essentiel de votre question, oui, il y a beaucoup de mouvements au niveau des services techniques. Il y a eu plusieurs départs, à la retraite pour la plupart, voire la quasi-totalité.

Il s'agit d'abord d'élaborer une stratégie d'organisation. Cette stratégie est présentée et validée en CST, l'instance qui vient valider ces mouvements et cette stratégie. En matière de transparence, nous sommes tenus de respecter cela.

Pour la deuxième partie de votre question, il y a effectivement une réorganisation au niveau du CTM, qui tend à davantage d'efficience. L'efficience, par rapport à l'efficacité, recherche l'optimisation des ressources. Nous sommes véritablement dans cet esprit, mais aussi dans un esprit de réactivité et de réponse.

Vous avez observé la création d'un poste de chef du service proximité et gestion de l'espace public. Nous sommes sur un rôle de réactivité et de proximité au quotidien, pour toutes les doléances et demandes remontant du terrain par de multiples canaux, qui doivent être traitées dans des délais courts avec le maximum d'efficacité.

Dans cette lignée, il y a une seconde création de poste, qui n'est pas une création nette : ce sont plutôt des réorientations. Nous recherchons un agent qualifié d'intervention de proximité. Il s'agit plutôt d'un poste de maçon orienté vers la voirie, ce qui est déjà un peu le cas, mais avec une mission désormais véritablement dédiée.

Il y a donc une réorganisation et une recherche d'efficience. De là à devoir expliquer systématiquement, selon les services, les mouvements de façon très précise, je n'en vois pas forcément l'intérêt. Je vois davantage l'intérêt de vous tenir informés de la stratégie ; c'est pour cela que je réponds ouvertement à votre question.

En commission, cela a été demandé et détaillé. Nous avons pu aborder les sujets plus précisément. Ici, nous ne sommes bien sûr pas autorisés à nommer les agents. Cela revêt un caractère plus généraliste, peut-être moins précis dans mes explications, mais nous devons respecter une certaine discrétion. »

Monsieur le Maire : « Cela prend également en compte un engagement de campagne. J'ai dit tout à l'heure que nous essayions de tenir nos engagements, collectivement. Il s'agit de ce que nous appelions l'unité d'intervention du quotidien, destinée à corriger tous ces petits désordres qui agacent les gens, et moi aussi, notamment sur les trottoirs.

La voirie de Val de Garonne ne peut pas assurer ce travail de dentelle, d'hyperproximité. Ce n'est pas une impossibilité technique, mais une question d'organisation : leurs interventions portent toujours sur des travaux un peu lourds. Les explications de Monsieur BLANCHARD intègrent donc cet engagement pour pouvoir créer cette unité.

Nous pourrons montrer un organigramme une fois les recrutements stabilisés. Cela a été fait en CST. Sans les noms, nous pourrons en parler en commission et montrer l'architecture, notamment du centre technique, lorsque tout cela aura été affiné, d'ici quelques mois, puisqu'il y a aussi des départs à la retraite à venir. Madame PERALI, vous souhaitiez ajouter quelque chose ? »

Madame Valérie PERALI : « Oui, je fais partie du CST, mais il faut comprendre que ses horaires ne sont pas des plus adaptés : de 16 heures à 17 h 30, ce n'est pas à la portée de n'importe qui. À ce jour, j'attends toujours le compte rendu. Nous ne pouvons donc pas nous appuyer dessus.

Pour ce que vous expliquez, Monsieur BLANCHARD et Monsieur le Maire, il n'y a pas de souci. Mais lorsque vous dites ne pas en voir l'intérêt, nous, nous voulons pouvoir suivre et comprendre ce qui se passe : l'évolution, les changements, qui va où, pourquoi, qui est pris à la place, qui est engagé. Nous voulons pouvoir le suivre de façon très précise. »

Monsieur le Maire : « Très bien. Nous ferons un point sur l'organigramme une fois finalisé, sans difficulté. Y a-t-il d'autres questions sur ce sujet ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? »

Monsieur le Maire : « Bien, adopté. Je vous remercie. »

Résultat du vote
Adopté à la majorité des votants. 3 abstentions (groupe PERALI).

Dossier 6 - Dénomination des voies du programme de 88 logements rue Michel de Montaigne

Rapporteur : Monsieur Romain BAYLE.

Monsieur le Maire : « Le dossier suivant, numéro 6, concerne la dénomination des voies du programme de construction de 88 logements du promoteur LOFTWOOD, donnant sur la rue Michel de Montaigne. Monsieur Romain BAYLE. »

Monsieur Romain BAYLE : « Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il appartient au Conseil Municipal de nommer les voies. Le promoteur immobilier LOFTWOOD, qui réalise 88 logements pour le compte de Domofrance, rue Michel de Montaigne, nous a sollicités à ce sujet. Le programme est réalisé à peu près à 80 %. Il est nécessaire de nommer les voies pour attribuer les numéros et permettre la connexion des différents réseaux, notamment la fibre.

Voici les noms que nous vous proposons ce soir :

- en vert, la rue Gisèle Halimi ;
- en jaune, la rue Colette ;
- en rose, l'impasse Simone de Beauvoir ;
- en bleu, la rue Simone Veil ;
- un peu plus bas, en violet, la rue Louise Michel.

Traditionnellement, à Marmande, lorsque nous créons des noms de voies, nous essayons d'avoir une cohérence. Ici, nous avons souhaité apporter une portée symbolique à ces cinq noms, rendre hommage à cinq femmes qui ont marqué notre histoire, chacune dans son domaine : le droit, la politique, la littérature, la philosophie ou l'engagement social.

C'est une manière de donner aux femmes toute leur place dans notre espace public et dans notre mémoire collective. Une étude des patronymes des rues marmandaises nous a montré que 95 % étaient masculins. Si, chaque année, nous donnions cinq nouveaux noms de rues, il faudrait, d'après un calcul rapide, 43 ans pour parvenir à l'égalité patronymique. Nous avons donc pensé qu'il était bien de faire les choses ainsi.

Le fait de connecter cet ensemble à la rue Michel de Montaigne est aussi une façon de relier l'humanisme, la liberté de penser et l'esprit critique de Montaigne au parcours de ces cinq femmes qui ont, chacune à leur manière, défendu la liberté, l'égalité, la dignité humaine et l'émancipation.

Au-delà de la nécessité pratique de nommer les voies, nous faisons un choix culturel, éducatif et mémoriel qui donne du sens à ce nouveau quartier. Ces cinq femmes nous rappellent que la liberté, c'est aussi avoir le courage de suivre ses convictions, d'assumer ses choix et parfois d'oser emprunter des chemins que l'on n'avait pas imaginés. Voilà la proposition que nous vous faisons ce soir. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur BAYLE. Y a-t-il des demandes de parole ? »

Monsieur Bruno DEHAUT : « Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, les noms proposés pour la dénomination des rues sont prestigieux et c'est très bien. Nous nous demandons cependant si, dans la collection « Femmes lot-et-garonnaises » éditée par le conseil départemental, par exemple, nous n'aurions pas pu choisir des femmes de notre quotidien. Cela aurait permis de mettre en lumière des femmes d'exception de notre département, souvent dotées d'un parcours exceptionnel. Merci. »

Monsieur le Maire : « Cela a fait l'objet d'un débat, car la question s'est posée ainsi. C'est vrai que cela a du sens, mais nous sommes en retard par rapport à ces femmes. Vous voyez leurs parcours : si elles avaient déjà été nommées, il n'y aurait pas eu de débat et nous serions allés dans le sens que vous indiquez. La Présidente du Département allait évidemment dans ce sens.

Je vois d'ailleurs aussi quelques hommes qui mériteraient d'y être dans le même esprit et qui n'y sont pas. Il y a eu discussion. Ces noms justifient tout de même leur présence. Les autres l'auraient également justifiée, mais il faut tenir compte de l'importance de ces noms et des causes que

Monsieur BAYLE a fort bien décrites et rappelées, ainsi que de l'importance de penser aux femmes locales, dont nous avons des exemples et pour lesquelles il existe un recueil. Le débat a eu lieu et cette proposition a été faite. Monsieur BIANCHI. »

Monsieur Stéphane BIANCHI : « Bonsoir à tous, bonsoir, Monsieur le Maire. Parmi ces cinq noms de femmes, l'un m'interpelle : Louise MICHEL. Je m'explique : je la trouve trop en contraste ou trop décalée par rapport aux autres noms.

Louise MICHEL, c'est l'anarchie, l'incitation au pillage, l'implication dans des bâtiments parisiens brûlés, les Tuileries et l'hôtel de ville. Dans la toponymie française, elle est fortement représentée. Il n'y a aucun problème : elle mérite d'avoir une rue. Mais, avec les autres noms de personnes célèbres, je ne vois pas sa place ; je ne comprends pas trop la cohésion. Voilà ce que je veux dire. »

Monsieur le Maire : « Monsieur BAYLE, souhaitez-vous répondre ? »

Monsieur Romain BAYLE : « Je ne partage pas du tout votre point de vue. Nous avons justement essayé de choisir cinq femmes issues de trajectoires et d'engagements politiques différents. L'idée était surtout, à travers chacune, de défendre des causes, davantage que d'opposer un engagement politique à un autre.

C'est une femme dont on retrouve le nom dans beaucoup d'autres communes et villes. Je trouve qu'elle a toute sa place ici, vraiment. »

Monsieur le Maire : « Madame MAROT, puis Monsieur BIANCHI. »

Madame Emilie MAROT : « Effectivement, nous pouvons nous poser la question. Elle a eu son parcours, fait de grandes convictions, et a pu prendre des positions qui peuvent nous interroger. Mais, au-delà de cela, Louise MICHEL est d'abord une institutrice qui a fait de l'éducation des enfants, et de tous les enfants, le combat de sa vie.

C'est aussi cette partie de sa vie que nous souhaitons mettre en lumière. Il ne faut pas l'occulter en raison de toute la période de la Commune. Elle ne peut pas se résumer à cette seule partie de sa vie. Je pense qu'il est important de la mettre en avant et de reconnaître ce combat. »

Monsieur Stéphane BIANCHI : « Je comprends bien. Elle est représentée en France dans plus de 600 rues ou places, je pense. Il n'y a aucun souci là-dessus. C'est simplement sa place ici qui m'interpellait, le mélange.

Qu'elle mérite une rue ne pose aucun problème. À la limite, une rue à elle seule aurait peut-être été plus glorieux pour elle. C'est tout. Le dossier est terminé. »

Monsieur le Maire : « Merci pour votre intervention. Y a-t-il d'autres observations ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

> **Résultat du vote**
> Adopté à l'unanimité.

Dossier 7 - Convention de servitude pour des ouvrages souterrains

Rapporteur : Monsieur Alain PASCAL.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 7 concerne une convention de servitude pour les ouvrages souterrains. Monsieur Alain PASCAL. »

Monsieur Alain PASCAL : « Bonsoir à tous. Comme le mois dernier, Enedis souhaite passer des réseaux en souterrain et nous demande une convention de servitude. Cela concerne une longueur d'environ 535 mètres et les parcelles cadastrées HX 56, 74, 72, 70, 68, 66, 22 et 21.

Cette servitude se situe au niveau du Trou de Dieu, entre le moulin de Lanarat et l'armoire qui se trouve à côté du pont, au début de celui-ci.

Dans la délibération que vous avez, il manque la parcelle HX 68. Enedis l'avait oubliée ; nous le leur avons rappelé et ils ont renvoyé une nouvelle convention. La délibération n'a pas pu être modifiée. En revanche, l'annexe comporte bien la HX 68, celle qui manque. Nous sommes donc bien complets. »

Monsieur le Maire : « Elle figure dans la convention, mais pas dans la délibération. La convention signée la comporte ; c'est dans la délibération qui vous avait été envoyée qu'il manquait la HX 68. Voilà les arcanes du parcellaire.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 8 - Ouverture dominicale des commerces pour l'année 2027

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 8 concerne l'ouverture dominicale des commerces de la ville de Marmande pour l'année 2027. Normalement, c'est Monsieur BORDERIE qui le rapporte, mais il est indiqué « Monsieur le Maire ».

Comme vous le savez, suivant un article du Code du travail, le maire peut autoriser l'ouverture dominicale des commerces de détail jusqu'à douze dimanches par an, après avis du Conseil Municipal. C'est l'objet de notre délibération aujourd'hui.

Vous avez sept dimanches pour les activités alimentaires de plus de 400 mètres carrés et douze dimanches pour les commerces de détail. Les dates vous ont été communiquées. En général, cela correspond aux dimanches des soldes d'hiver et d'été, au Black Friday et, bien entendu, aux fêtes de fin d'année. Il y a également la fête des Pères, la fête des Mères et quelques autres occasions.

Avez-vous des questions ? C'est un dossier que nous voyons chaque année. Cela peut faire débat : faut-il travailler le dimanche ou non ? Je sais que, dans certaines communes, le débat est assez vif.

Pas de question ? Je mets au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 9 - Aide financière à l'association Full Boxing Marmandais

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDERIE.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 9 concerne une aide financière à l'association Full Boxing Marmandais. Monsieur BORDERIE. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce dossier porte sur une aide financière à l'association Full Boxing Marmandais pour l'organisation du championnat du monde de kick-boxing.

Ce gala aura lieu à l'Espace Expo le 14 novembre 2026. Entre autres, le boxeur marmandais Yanis SAADANE, champion d'Europe des moins de 67 kilogrammes, combattra le Grec Nomikos KLEIDOMITIS. Nous attribuerons une aide de 2 500 euros. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Une compétition de haut niveau nous attend. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 10 - Aide financière à l'Union Sportive Marmandaise Athlétisme

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDERIE.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 10 concerne une aide financière à l'association Union Sportive Marmandaise Athlétisme. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Tout à fait, Monsieur le Maire, chers collègues. Ce dossier concerne également une aide financière à l'USMA, pour l'organisation de la première édition de la Night Marmande Trail, sur les coteaux de Marmande, avec départ et arrivée à la salle de Beyssac. Nous attribuons une aide de 750 euros.»

Monsieur le Maire : « Des questions ? Il y a peut-être des élus qui pourraient y participer : j'en vois courir, hommes et femmes. Pour ma part, je me contenterai de vous regarder passer.

S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 11 - Aide financière à l'Office Marmandais du Sport

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDERIE.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 11 concerne une aide financière à l'Office Marmandais du Sport. Monsieur BORDERIE. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Ce dossier concerne l'aide financière à l'Office Marmandais du Sport. Elle correspond à la prise en charge des frais inhérents à l'organisation de la Quinzaine du sport : la communication, la réalisation d'un film promotionnel, les tee-shirts, les cadres de récompenses pour les bénévoles et les sportifs, les repas, l'organisation du forum, la journée Aquaval et la journée parasport. Nous demandons l'attribution d'une aide de 2 650 euros. »

Monsieur le Maire : « Merci. Monsieur CASAGRANDE ? »

Monsieur Serge CASAGRANDE : « Je ne trouve pas tout à fait normal d'aider une association qui n'est pas dans le besoin. Une association obtient une subvention tous les ans. Aujourd'hui, l'OMS n'est pas dans le besoin ; financièrement, je pense qu'ils sont très bien. Je ne vois donc pas pourquoi nous allons apporter une aide de 2 500 euros. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Ce n'est pas une subvention, mais simplement la prise en charge des frais liés à l'organisation du Forum des Sports. Nous prenons en charge tous les frais et, comme l'OMS assure cette partie de l'organisation du forum, nous compensons tout simplement à l'euro près. »

Monsieur Serge CASAGRANDE : « C'est comme si c'était une subvention. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Non, désolé, ce n'est pas une subvention : c'est le remboursement des frais à l'euro près. »

Monsieur Serge CASAGRANDE : « Si l'association était dans le besoin, je le comprendrais, mais cela ne correspond pas. »

Monsieur le Maire : « Nous souhaitons une manifestation pour la promotion du sport. C'est un peu l'outil, le bras armé… Non, ce n'est pas le bras armé de la mairie, c'est l'Office Marmandais du Sport. Si Charles CILLIERES était là, il m'aurait corrigé instantanément.

Nous les avons mobilisés sur ce sujet. Monsieur BORDERIE a expliqué ce que nous remboursons. J'entends ce que vous dites, Monsieur CASAGRANDE. Nous tenons compte de cette dimension, mais ce serait plutôt au moment du vote des subventions de fonctionnement que nous pourrions l'intégrer. Ici, nous vous proposons cette aide pour ce que Monsieur BORDERIE a expliqué.

Pas d'autre intervention ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Dossier adopté. »

> **Résultat du vote**
> Adopté à la majorité. 5 abstentions (BELACEL-BONNET-BIANCHI-FAURE-CLARE). 1 vote contre (CASAGRANDE).

Dossier 12 - Festival Mondo Clowns : subvention complémentaire

Rapporteure : Madame Françoise VERDIER.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 12 concerne le festival Mondo Clowns et l'attribution d'une subvention complémentaire. Madame VERDIER. »

Madame Françoise VERDIER : « Merci, Monsieur le Maire. Il nous est demandé d'accepter le versement d'une subvention complémentaire à Mondo Clowns pour couvrir les frais de location du Comœdia. Le montant est de 7 400 euros. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? C'est un dispositif assez classique, même si ce qui est classique peut toujours être discuté, ce n'est pas le problème.

Non ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

> **Résultat du vote**
> Adopté à l'unanimité.

Dossier 13 - Tarification des chalets du marché de Noël 2026

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDERIE.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 13 concerne la tarification des chalets du marché de Noël 2026. Monsieur BORDERIE. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Merci, Monsieur le Maire. Pour les fêtes de fin d'année et l'organisation du marché de Noël, nous mettons en application un tarif de location des chalets en bois :

- du 18 au 24 décembre : 120 euros par chalet ;
- du 18 au 31 décembre : 220 euros par chalet ;
- du 26 au 31 décembre : 100 euros par chalet.

Nous appliquons également une caution de 100 euros par chalet. »

Monsieur le Maire : « Merci. Y a-t-il des questions ? Madame PERALI. »

Madame Valérie PERALI : « C'est davantage une remarque qu'une question. Les chalets sont en location à partir du 18 décembre, jusqu'au 31. L'an dernier, le problème de ces dates tardives avait déjà été soulevé : commencer les animations cinq jours avant Noël, c'est un peu tard pour inciter les Marmandais ou d'autres personnes à faire leurs achats dans les commerces marmandais.

Vous réitérez des dates assez proches de Noël. Le 18 décembre, tout le monde, ou la plupart des gens, aura fait le plus gros de ses achats. Indépendamment de ces chalets, avez-vous prévu des animations bien en amont ?

C'est dommage de ne pas profiter de l'animation de ces chalets sur la place une dizaine de jours plus tôt. Si vous voulez inciter les gens à faire leurs achats en ville, il faut les attirer bien avant Noël. »

Monsieur le Maire : « Madame LALANNE a demandé la parole, puis Monsieur Pierre FEYRIT. »

Madame Christine LALANNE : « Bonsoir à tous. Nous avons écouté les demandes de chacun. Les festivités commenceront début décembre. Le premier week-end sera consacré aux artisans. Nous l'avons déterminé ainsi parce qu'il y avait un week-end d'associations à l'Espace Expo.

Le deuxième week-end sera consacré aux associations. Les dossiers leur ont déjà été envoyés pour qu'elles s'inscrivent. Ces deux week-ends sont également calés avec l'UMECA et le comité des fêtes, qui les animeront. Ensuite, nous aurons deux semaines pleines d'animations jusqu'à la fin de l'année. »

Monsieur le Maire : « Merci. Monsieur FEYRIT. »

Monsieur Pierre FEYRIT : « Christine a répondu, mais je complète simplement. C'est également calé sur la période des vacances scolaires. Nous avons essayé et proposé de commencer plus tôt, mais personne ne veut remplir les chalets. Les commerçants ne veulent pas venir sur cette période, parce qu'ils estiment que cela ne fonctionne pas assez.

Cette année, nous avons bien travaillé avec l'UMECA et le comité des fêtes pour animer les deux week-ends précédents. En semaine, très honnêtement, il n'y a pas suffisamment de passage. Ensuite, les deux semaines seront bien animées, à la fois sur la place du marché et ici. Un lien sera également fait entre les deux places, via la rue Toupinerie. Voilà pour vous répondre. »

Monsieur le Maire : « Merci. Pas d'autres questions ou demandes ? Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 14 - Tarification de la mise à disposition des chalets en bois

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDERIE.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 14 concerne la tarification de la mise à disposition des chalets en bois. Monsieur BORDERIE. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de mettre en application un tarif pour la location d'un chalet hors marché de Noël. Le coût sera de 50 euros pour une entreprise et de 30 euros pour une association. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Unanimité. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 15 - Exonération de redevance d'occupation du domaine public pour les fêtes de fin d'année

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDERIE.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 15 concerne l'exonération de redevance du domaine public dans le cadre des festivités de fin d'année. Monsieur BORDERIE. »

Monsieur Philippe BORDERIE : « Dans le cadre des fêtes de fin d'année, nous proposons une piste de roller ainsi qu'un carrousel et décidons d'exonérer de redevance l'occupation du domaine public pour la période du 18 au 31 décembre. »

Monsieur le Maire : « Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. »

Résultat du vote
Adopté à l'unanimité.

Dossier 16 - Convention avec la Ligue de l'enseignement pour « Lire et faire lire » au sein des CLAE

Rapporteur : Monsieur Patrick CARDOIT.

Monsieur le Maire : « Le dossier numéro 16 concerne la convention avec la Ligue de l'enseignement, dans le cadre de l'activité culturelle « Lire et faire lire », proposée au sein des CLAE. Monsieur CARDOIT. »

Monsieur Patrick CARDOIT : « Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues. C'est la délibération annuelle destinée à couvrir l'année scolaire qui se présente, en relation avec la Ligue de l'enseignement et le dispositif « Lire et faire lire », cher à des auteurs fort célèbres, non pas dans notre entourage direct, mais dans celui de l'Éducation nationale.

Cela permet à des bénévoles de venir dans les écoles lire aux enfants et les faire lire sur des textes qu'ils ont choisis. Tous les ans, nous repartons donc sur cette convention.

Cela concerne huit écoles, avec un prestataire par école, qui peut changer en cours d'année, pour 100 euros par année scolaire. La convention avec la Ligue de l'enseignement est donc de 800 euros. »

Monsieur le Maire : « Merci, Monsieur CARDOIT. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie. Nous avons épuisé les dossiers à l'ordre du jour. Il y avait une question écrite, Madame FAURE… »

> **Résultat du vote**
> Adopté à l'unanimité.

Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire : « Pardon, les décisions. Merci, Madame PERALI. Je ne voulais pas les oublier ; je ne les avais pas mises sur ma feuille. Y a-t-il des questions sur les décisions ? Donnez-moi le numéro. Il y a Madame PERALI et Madame BONNET, je crois. Madame PERALI, dites-moi. »

Madame Valérie PERALI : « Oui, il y a une question. »

Monsieur le Maire : « Je l'espérais bien. Dites-moi. »

Madame Valérie PERALI : « Sur la décision 179, relative à l'autorisation d'ester en justice, la Préfecture contre la ville de Marmande au Tribunal Administratif de Bordeaux : la décision qui nous est présentée aujourd'hui, visant à autoriser la ville à ester en justice afin de défendre son Plan Local d'Urbanisme face à la Préfecture de Lot-et-Garonne, soulève plusieurs interrogations auxquelles nous souhaiterions obtenir des réponses précises.

La Préfecture demande l'annulation de la délibération ayant approuvé notre PLU. Cette situation nous interpelle. Comment en sommes-nous arrivés à devoir défendre notre PLU devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, sachant que la ville a engagé un cabinet d'expertise pour son élaboration, pour la modique somme de 140 000 euros, ce qui aurait dû nous mettre à l'abri de ce risque de procédure ?

Nous souhaiterions comprendre pourquoi cette procédure contentieuse a été engagée alors que le contrôle de légalité peut habituellement donner lieu, au préalable, à des échanges avec la commune, voire à un recours gracieux auprès du maire. Ce recours gracieux a-t-il eu lieu ? Des échanges ont-ils été engagés pour tenter de résoudre ce différend avant d'en arriver à une procédure contentieuse ? Si aucune démarche préalable n'a été engagée, nous aimerions en connaître les raisons.

Quels sont précisément les motifs invoqués par la Préfecture ? S'agit-il d'un vice de fond ou de forme ? Nous souhaiterions connaître les griefs exacts formulés par les services de l'État, afin de comprendre

ce qui est reproché à notre PLU et sur quel fondement juridique la Préfecture demande son annulation.

Quelles seront les conséquences sur les projets d'aménagement de la commune, les opérations immobilières en cours ou à venir et les demandes de permis de construire déposées par les particuliers ? Les autorisations d'urbanisme actuellement en cours d'instruction pourraient-elles être retardées ou affectées par cette procédure ?

Enfin, nous souhaiterions connaître la position de la municipalité sur les chances de succès de la défense de la commune, les éventuelles adaptations du PLU qui pourraient être nécessaires et le coût prévisionnel de cette procédure pour les finances municipales. Nous vous remercions de nous apporter des réponses précises sur ces différents points. »

Monsieur le Maire : « Je vais laisser la parole à Monsieur BAYLE, mais, tout d'abord, il n'y a pas eu de recours gracieux. Nous avons reçu d'emblée un courrier qui nous a assez interpellés. Vous dites fort justement que nous aurions dû anticiper : nous l'avons fait, puisque la DDT était à toutes les réunions. La direction des territoires était présente à toutes les réunions et a échangé avec nous.

Je remercie les services et le prédécesseur de Monsieur BAYLE, Monsieur MILHAC, qui menait ces travaux, ainsi que l'ensemble des agents du service. Tous les agents étaient associés, pas seulement le chef de service. Nous avions également toujours associé le SCoT, document supérieur au nôtre, qui était en cours de révision, pour cheminer en même temps, ainsi que l'État, avec la DDT, et même l'ABF, afin de régler les choses au fur et à mesure.

Nous avons donc été assez surpris, puisque nous avions procédé ainsi. Le courrier est arrivé le 2 juillet. Pour répondre, il fallait le cabinet d'études qui nous accompagne, lequel était en vacances. Vous savez que le délai court sur deux mois ; au bout de deux mois, on vous défère.

Nous avons évidemment eu des contacts avec le Préfet, la sous-Préfète et la DDT. Une fois la date butoir atteinte, le recours a été déposé. Nous avons décidé de ne pas retirer le PLU, parce que nous voyons bien que la différence d'appréciation va se régler en discutant. Mais, au bout de deux mois, soit le Préfet abandonnait, soit il était obligé de déposer le recours.

Monsieur BAYLE, je compléterai si besoin, mais je pense que ce ne sera pas nécessaire. »

Monsieur Romain BAYLE : « En complément, le principal point est que la DDT attaque tous les PLU post-SCoT, parce qu'elle considère que le SCoT n'est pas allé suffisamment loin dans la définition des enveloppes constructibles par commune.

Vous le verrez auprès des collègues élus d'autres collectivités. C'est vrai pour Lot et Tolzac, où deux communes ont arrêté leur PLU, qui a également été attaqué, ainsi que pour une autre commune d'un autre EPCI appartenant au SCoT. La DDT a décidé d'attaquer systématiquement tous les PLU postérieurs à l'arrêt du SCoT.

C'est le principal grief. Il ne porte pas tant sur le contenu ou les définitions des enveloppes de Marmande que sur des chiffres jugés insuffisamment précis à l'échelle communale dans le cadre de l'arrêt du SCoT.

Le SCoT est donc en cours de modification. Les travaux sont menés en parallèle des discussions engagées avec la DDT. Comme le maire l'a indiqué, nous avons rencontré à plusieurs reprises la sous-Préfète, le Préfet et surtout le DDT, qui est venu à notre rencontre plusieurs fois.

L'idée est de gérer cela dans le cadre d'une procédure dite de médiation. Une fois le SCoT défini selon les critères et les enveloppes déjà arrêtées sous la précédente mandature, nous rentrerons, grosso modo, dans les fourches caudines de ce qui était attendu par l'État.

C'est un peu barbare, administratif, et je le regrette. Nous en sommes là aujourd'hui, en procédure de médiation. Nous avons pris une avocate pour ester en justice, mais, en réalité, elle nous accompagne dans cette médiation.

Sur les permis de construire en cours que vous évoquez, il n'y a pas lieu de s'inquiéter à ce stade : la délibération n'est pas retirée et le Tribunal Administratif ne statuera pas. Puisque nous travaillons avec la DDT, l'idée est bien que le TA ne travaille pas pour rien, car nous sommes en médiation sur ce sujet. »

Monsieur le Maire : « Je me permets de compléter un peu, si vous le voulez bien, Monsieur BAYLE. Très clairement, la DDT a adressé au SCoT une lettre, mais pas un recours ; il y a un nom juridique dont je ne me souviens plus. Elle lui demande de mieux territorialiser les surfaces affectées, données par EPCI et non par commune. Comme nous n'avons pas de PLUi, plan local d'urbanisme intercommunal, l'État demande de les donner par commune.

Je vous avoue qu'il s'agit d'une position un peu dogmatique de la DDT, ils ne s'en sont pas cachés, pour obliger les gens à faire un PLUi. Il faut le dire clairement. Monsieur BAYLE, corrigez-moi si je me trompe, mais c'est exactement cela. Tous ceux qui n'ont pas de PLUi, Montignac, Lauzun, ont reçu le même recours.

Pour nous, il y a essentiellement quatre motifs. L'un porte sur la trame verte, mais ce sont des choses qui demandent une meilleure précision. Cela porte surtout sur les surfaces constructibles.

Le Préfet m'a dit : « Monsieur le Maire, vous annulez votre délibération ; le SCoT va tenir compte de ce que nous avons dit, courant novembre, ils vont modifier, puis vous reprenez la même délibération derrière. » Je lui ai répondu que non, précisément pour ce que vous évoquez, Madame PERALI : les permis en cours et les projets.

Nous lui avons également dit que la DDT nous reprochait trop de surfaces, mais que, si nous revenions en arrière, nous ferions exploser les surfaces. Si vous annulez le PLU, c'est l'ancien qui s'applique. Un certain nombre de Marmandais auraient bien raison de déposer rapidement une demande de permis avant de repasser au nouveau PLU, notamment ceux dont la surface a été fermée pour cause de restriction de l'artificialisation.

J'en ai discuté avec le Préfet après une réunion en Préfecture sur les digues, puis nous avons réabordé le sujet avec la DDT et Monsieur BAYLE. Il y a une différence d'appréciation. Ils sont partis du nombre d'hectares que nous avions artificialisés, avec 51 % sur cette base. Nous avons dit non. Ils nous ont répondu que ce n'était pas territorialisé et que nous ne devions pas avoir autant. C'était cela qui nous était reproché : « Vous avez trop de population. »

Je leur ai expliqué que nous avions un SCoT Val de Garonne Agglomération. Nous étions partis de rien et avions fait un SCoT il y a déjà quelques années, présidé par Jacques BILIRIT. Nous nous étions imposé des contraintes et avions été vertueux en matière d'artificialisation. Au sein du SCoT, Marmande a été la plus vertueuse de toutes les communes, et de très loin.

Je pourrais citer des choses interdites chez nous et réalisées juste de l'autre côté de la frontière communale, alors qu'elles y étaient tout aussi interdites. Cela n'aurait pas dû se produire, il aurait fallu faire appliquer les règles. Globalement, l'agglomération a été vertueuse et Marmande l'a été encore davantage.

Maintenant, nous avons un SCoT couvrant notre agglomération et trois autres intercommunalités, soit quatre. Les autres n'avaient rien et ne connaissaient pas cela. Nous étions partis de zéro et avions franchi une première marche avec le premier SCoT ; avec les contraintes de zéro artificialisation, nous montons à la deuxième. Eux partent de zéro et arrivent directement à la deuxième. Je ne vous dis pas les discussions : c'est compliqué.

Leur artificialisation n'était pas très contrôlée, voire pas contrôlée du tout, contrairement à la nôtre. Je remercie vraiment toute l'équipe du SCoT, sa directrice en particulier, pour un travail très long, ainsi que Jacques BILIRIT, qui s'est investi sur le sujet. Il a fallu de la diplomatie pour expliquer que l'agglomération, ayant été vertueuse, devait avoir un peu plus que 51 % par rapport aux autres qui avaient largement débordé en surfaces. À l'intérieur de l'agglomération, il fallait reconnaître la centralité de Marmande et lui donner un peu d'air.

Cela explique que nous ayons davantage de surfaces que les seuls 51 % de ce que nous avions artificialisé auparavant. Nous l'avons expliqué à la DDT, qui a répondu qu'il fallait territorialiser. J'ai dit que le travail avait été fait au sein du SCoT : chaque commune avait des surfaces et cela avait été discuté. Mais ce travail n'avait pas été joint au dossier final ; le président BILIRIT l'avait mis de côté et ne l'avait pas envoyé. L'État ne l'avait donc pas vu.

J'ai proposé à l'agglomération de valider et de renvoyer ce travail déjà fait. Nous l'avons fait et avons renvoyé au SCoT exactement ce qu'il avait proposé, c'est-à-dire les surfaces sur lesquelles nous avions travaillé pour notre PLU.

Nous allons arriver à cela avec la médiation. Le SCoT sera revu courant novembre, je crois, et nous arriverons ensuite avec le même PLU, peut-être avec une ou deux modifications à la marge, qui ne bouleverseront ni l'équilibre, ni les orientations, ni les ambitions. Vous souhaitez compléter ? »

Madame Valérie PERALI : « Il y a quelques points qui m'échappent. Nous avons délibéré sur le PLU le 2 mars, si mes souvenirs sont bons, parce que nous attendions justement les révisions du SCoT. Ce soir, vous nous dites qu'elles ne sont pas terminées. Nous ne pouvions pas approuver notre PLU sans ces révisions ; nous avons attendu exprès. »

Monsieur le Maire : « Je me suis mal exprimé. Nous avons voté notre PLU après que le SCoT a été validé et voté. Nous avons bien fait cela. Si vous avez compris autre chose, c'est que je me suis mal exprimé.

Le SCoT a reçu une lettre, alors que nous avons reçu un recours. Il va donc se modifier, notamment sur l'absence de territorialisation. Il s'agit de modifications vraiment à la marge. Il aurait pu ne pas le faire, puisqu'il n'y avait pas de recours, mais il le fait.

Nous reprendrons cela, ce qui ne change rien pour nous, et nous envoyons la territorialisation. Le SCoT va afficher celle qui avait été travaillée et sur laquelle notre PLU a été fondé.

Je tiens à le dire : à la Préfecture, le DDT m'a dit que nous avions arrêté notre PLU avant le SCoT. Non, nous l'avons arrêté après, en juillet, puis voté en mars ou en février, après le SCoT. Nous l'avions attendu, comme vous vous en souvenez très bien. Il y a eu du retard : le SCoT en février et nous en mars. Nous avons interverti le DOB à cause de cela. Nous sommes bien derrière et avons tout respecté. En revanche, la territorialisation n'était pas indiquée. Voilà pour le premier point ; je n'avais peut-être pas été assez clair. »

Madame Valérie PERALI : « Et, pour le dernier point, allons-nous voir nos 51 % diminuer et perdre des terrains ? »

Monsieur le Maire : « Non, cela ne diminuera pas. Nous avons plus que 51 %, je ne le dis pas trop fort. »

Madame Valérie PERALI : « Allons-nous avoir une diminution de nos autorisations d'urbanisme ? »

Monsieur le Maire : « Non. Allez-y, Monsieur BAYLE. »

Monsieur Romain BAYLE : « Sur la temporalité, il fallait arrêter le PLU après l'arrêt du SCoT : c'est ce qu'il fallait respecter. En revanche, l'État a considéré que la territorialisation des enveloppes n'était pas correctement faite. C'est pour cela qu'il attaque les PLU, qui doivent se conformer au SCoT. Il s'agit vraiment de pur formalisme administratif, et j'en suis désolé.

Je voudrais également préciser que la DDT a accompagné tout le travail du PLU et du SCoT, mais qu'il y a eu un changement d'agent en son sein et que certaines informations n'ont pas été transmises. La réalité de ce genre de document tient aussi parfois à l'humain.

Nos objectifs et nos enveloppes ne changeront pas. Nous opérerons peut-être deux ou trois petites modifications, parce que certaines remarques sont un peu justifiées et que, à l'usage, nous constatons des éléments du PLU sur lesquels nous pourrions bouger à la marge. Ce sont des documents qui vivent ; nous ne nous interdisons pas ces petites modifications.

Pour mémoire, concernant les enveloppes en zone 1 AU, nous sommes passés de 132 hectares ouverts en 1 AU ou 2 AU à 42,6 hectares, soit une réduction de 68 % des enveloppes totales entre l'ancien et le nouveau PLU. Si l'État nous disait que nous n'avons pas suffisamment fait le travail, je viens de montrer à quel point nous l'avons suffisamment et correctement fait. Cela ne signifie pas qu'il ne faut pas densifier, mais je rappelle quelques objectifs chiffrés du SCoT. »

Monsieur le Maire : « Les surfaces que vient de donner Monsieur BAYLE sont celles qui étaient inscrites, pas celles qui ont été artificialisées, car nous sommes loin des 51 %. »

Monsieur Romain BAYLE : « Oui, c'était le potentiel. »

Monsieur le Maire : « Merci. D'autres questions sur les décisions ? Il y avait Madame BONNET ; c'était celle-là ? Très bien. Pas d'autres questions ? »

Question écrite - Sécurité et aménagement du parking de la rue Robert Creuzet

Monsieur le Maire : « Cette fois, nous en sommes bien à la question écrite. Madame FAURE. »

Madame Sonia FAURE : « Bonsoir à tous, bonsoir, Monsieur le Maire. Je vais parler au nom des riverains de la rue Robert Creuzet. Le 20 juillet 2026, vous avez reçu une lettre ayant pour objet : « Signalement d'insécurité récurrente sur le parking de la rue Robert Creuzet ».

« À l'attention de Monsieur le Maire et de ses élus,

Nous, riverains du quartier de la rue Robert Creuzet à Marmande, vous adressons ce courrier pour vous alerter sur une situation d'insécurité qui perdure depuis plusieurs mois sur le parking situé à l'entrée immédiate de cette rue.

Depuis le début de l'année, nous constatons une multiplication inquiétante des délits sur ce stationnement, notamment des pneus crevés à plusieurs reprises, un véhicule volé puis retrouvé incendié, des vitres de voitures brisées et des batteries dérobées. Ces actes répétés créent un fort sentiment d'insécurité dans tout le quartier.

Nous sommes des habitants respectueux et contribuables. Il nous paraît légitime de pouvoir stationner nos véhicules sans craindre, chaque nuit, de les retrouver dégradés ou volés. La situation devient particulièrement préoccupante à la tombée de la nuit.

C'est pourquoi nous sollicitons un renforcement des mesures de sécurité sur ce parking. Plus précisément :

- un éclairage public fonctionnant toute la nuit ;
- la mise en place de caméras de vidéosurveillance ;
- une augmentation de la fréquence des patrouilles, notamment en nocturne. »

Monsieur le Maire, quels aménagements sont envisagés pour cette rue ? Quelles mesures sont prévues pour remédier à la situation et éviter de nouvelles dégradations sur les véhicules ? Quelle réponse la municipalité compte-t-elle apporter aux habitants concernés ? Merci. »

Monsieur le Maire : « Merci, Madame FAURE. J'ai effectivement reçu ce courrier, qui comportait plusieurs signatures. Comme à chaque fois, même lorsqu'il n'y en a qu'une, il appelle une réponse ; lorsqu'il y a plusieurs signatures, je le mets de côté parce que cela correspond à une pétition et demande une réponse particulière.

Il est vrai que je n'ai pas envoyé de courrier d'accusé de réception indiquant que je regardais la situation, parce que j'aime pouvoir dire aux gens ce que nous allons faire.

J'ai été interpellé par ce qui se passe. Nous les avions déjà rencontrés, non pour cela, mais avant de refaire la rue, puisqu'il ne peut plus y avoir de stationnement dans cette rue. Nous étions allés les voir avec Monsieur PASCAL et Monsieur Didier DUBRANA, élu précédemment, pour leur expliquer qu'il

faudrait se mettre sur le parking et leur demander s'ils souhaitaient des places réservées. C'était une concertation normale.

Nous avions discuté du stationnement, mais il n'y avait pas eu de remarques sur le parking lui-même. J'ai bien lu et noté les demandes. Concernant l'éclairage, il existe déjà, mais il est coupé. Nous regardons comment le garder toute la nuit sans illuminer toutes les rues, parce que cela dépend d'une armoire. Nous allons également vérifier si les deux lampadaires existants suffisent.

Sur l'aménagement, nous avions fait une étude il y a déjà quelque temps. Je vous avoue que nous avons reculé devant le tarif : 336 000 euros pour le réaménagement du parking, en perdant quelques places, d'ailleurs.

Je suis allé voir sa structure. Ce n'est pas un parking où il y a une giration rapide ; les gens y manœuvrent. Nous avions refait le bicouche, mais j'ai constaté qu'il s'était abîmé à une vitesse que je ne comprends pas très bien. Il faut voir ce que nous faisons : le refaire en enrobé, avec de la désimperméabilisation ? Vous avez le tarif. Voilà pour la structure.

Pour l'éclairage, je vous ai répondu. Nous répondrons aux habitants et irons les voir lorsque nous aurons des réponses sur l'ensemble des questions. Cela suffira-t-il pour la sécurité ? Nous allumerons au moins la lumière.

Concernant les patrouilles nocturnes, nous avons transmis aux gendarmes, puisque, une fois la police municipale fermée, cela leur revient.

Il y a également une autre demande, qui peut paraître anecdotique mais ne l'est pas et qui m'intéresse : une borne de recharge. Il faut voir cela avec un opérateur. Si nous devons refaire le parking, il faut le faire avant.

Nous reviendrons voir les habitants lorsque nous aurons déterminé ce que nous pouvons faire et pourquoi, ainsi que ce que nous ne pouvons pas faire et pourquoi. Ce courrier n'a donc pas été mis de côté. Je comprends que, depuis le 20 juillet, ils trouvent cela long, mais les choses prennent du temps. En tout cas, l'éclairage devrait être résolu assez rapidement. »

Madame Sonia FAURE : « Sachant que, la semaine dernière, une maison a brûlé dans cette rue. »

Monsieur le Maire : « Je tiens à préciser qu'il y avait toujours l'éclairage lorsqu'elle a brûlé. C'était une maison sujette à des squats. Les occupants avaient été évacués ; nous avons d'ailleurs muré quelques squats. La police municipale y passait régulièrement et il n'y avait plus de squat.

Il se trouve que deux jeunes se prenaient pour des artificiers et faisaient des essais depuis quelques jours. Les essais ont été concluants. Cela a été racheté par Lizi-Creuzet, je crois, ou va l'être.

Je ne pense pas que ce soit lié aux dégradations des véhicules ; du moins, j'ose l'espérer, car il s'agit de deux jeunes individus. On peut penser au voisinage d'une résidence pas loin, mais ce voisinage existe depuis un moment et il n'y avait pas cela. Je ne sais pas le pourquoi du comment.

Je n'avais donc pas mis cette lettre de côté, loin de là. Pour tout vous dire, dans ces cas-là, je sors ces lettres du courrier, et celle-ci est sur mon bureau. »

Madame Sonia FAURE : « Si je vois ces personnes demain, puis-je leur dire que tout va être mis en place ? »

Monsieur le Maire : « Peut-être pas tout ce qu'elles demandent, car nous examinons la faisabilité. »

Madame Sonia FAURE : « Que puis-je leur dire, par contre ? »

Monsieur le Maire : « Vous pouvez leur dire que c'est pris en compte. Nous irons les voir pour leur expliquer ce que nous faisons, ce que nous ne pouvons pas faire et ce que nous ferons éventuellement en décalé. »

Madame Sonia FAURE : « Ce serait bien de faire une réunion avec ces personnes. »

Monsieur le Maire : « Oui, nous irons les rencontrer, comme nous l'avons fait pour les modifications du stationnement. Nous étions allés les voir ; je me rappelle que nous avions installé un petit chapiteau. »

Madame Sonia FAURE : « D'accord. Je vous remercie. Merci beaucoup. »

Texte présenté par le groupe « Un nouveau cap pour Marmande » : sécurité et tranquillité publique

Monsieur le Maire : « Voilà pour les questions écrites. J'ai ensuite reçu du groupe « Un nouveau cap pour Marmande » une demande de motion, que j'ai lue et qui m'a questionné. Je vais néanmoins laisser Monsieur BELACEL, responsable du groupe qui l'a apportée, lire ce qui est appelé une motion. Allez-y. »

Monsieur André BELACEL : « Ce n'était pas hier, c'était jeudi. »

Monsieur le Maire : « Ah bon ? Excusez-moi. »

Monsieur André BELACEL : « Pourquoi déposons-nous cette motion ? Cela fait sept mois que nous sommes ici à travailler et, à aucun moment, nous n'avons parlé de sécurité. Souvent, nous sommes contactés par des personnes reçues à la mairie, par vous, Monsieur FAISANDIER, et qui ne sont pas satisfaites de la réponse, parce que les faits qu'elles vous signalent recommencent indéfiniment, indéfiniment, indéfiniment …

Une dame m'a même demandé personnellement de l'accompagner pour déposer plainte à la gendarmerie, parce qu'elle avait vraiment l'impression de ne pas être entendue.

Il y a trois thèmes dans cette motion : nous voudrions que le Conseil Municipal vote un plan global de sécurité, que la police municipale dispose de moyens humains supplémentaires et qu'un compte rendu régulier de toutes les actions menées soit présenté au Conseil Municipal. J'ai vraiment l'impression que, depuis notre arrivée, la sécurité a complètement disparu des débats.

Pendant la campagne, vous aviez assuré aux Marmandais que la police municipale travaillerait jusqu'à 23 heures. Un CST était prévu en juin sur ce sujet. Il a été annulé, mais jamais renvoyé à une date ultérieure. Nous attendons depuis un moment.

Des faits graves ont eu lieu sur le Marmandais. Nous avons eu un un viol, un vol à main armée, des incivilités régulières, des rodéos et des courses de voitures. À un moment, il faut apporter une réponse aux Marmandais. Franchement, ils n'attendent que cela, comme la majorité des Français.

Vous savez très bien, je ne l'invente pas, que 71 % des Français ont pour priorité la sécurité. Dès que nous allumons la télévision, que voyons-nous ? De l'insécurité partout. Ne faites pas signe de la tête que non, c'est vrai. Vous ne regardez pas la télévision, ce n'est pas possible. »

Monsieur le Maire : « Présentez votre motion, s'il vous plaît. »

Monsieur André BELACEL : « Nous déposons cette motion pour refaire de la sécurité une priorité pour les Marmandais. Vous n'êtes pas obligés de me croire, mais je vous garantis que c'est ce qu'ils demandent. Toutes les sensibilités politiques devraient même s'effacer dès lors que nous parlons de sécurité. C'est l'objet de cette motion.

« Considérant que la sécurité et la tranquillité publique constituent des préoccupations majeures pour les habitants de notre commune et sont des conditions essentielles à la qualité de vie de chacun ;

Considérant que, depuis le début de la nouvelle mandature, la sécurité a été totalement absente des débats du Conseil Municipal au cours des sept premiers mois, alors même que plusieurs faits préoccupants étaient rapportés à Marmande ;

Considérant notamment que des faits graves ont été commis ces derniers mois, parmi lesquels une affaire de viol survenue le 22 juin, un vol à main armée et des points de deal florissants ;

Considérant également les incivilités récurrentes qui dégradent le quotidien de nombreux Marmandais : rodéos urbains, courses de véhicules, nuisances sonores, occupation des halls d'immeubles, des caves, ainsi que les troubles à la tranquillité publique qui en découlent ;

Considérant que ces situations, lorsqu'elles sont constatées et établies, appellent des réponses concrètes, coordonnées et durables de la part des pouvoirs publics ;

Considérant que les engagements pris devant les Marmandais pendant la campagne électorale doivent se traduire en actes et ne sauraient être relégués au second plan une fois les élections passées ;

Considérant en particulier que le renforcement de la présence de la police municipale jusqu'à 23 heures avait été annoncé et qu'un Comité Social Territorial devait se tenir en juin sur ce sujet, mais a été annulé ;

Considérant que les habitants sont en droit d'attendre de leurs élus une politique de sécurité lisible, cohérente et suivie, fondée par des moyens humains adaptés, une présence de terrain renforcée et une véritable coordination avec les services de l'État ;

Le Conseil Municipal demande :

Article 1. Élaboration d'un plan global de sécurité.

Le Conseil Municipal demande à la municipalité de présenter un plan global de sécurité et de tranquillité publique, assorti d'un calendrier précis, d'objectifs concrets et d'une information régulière du Conseil Municipal sur les actions engagées et leurs résultats.

Article 2. Renforcement des effectifs et des horaires de la police municipale.

Le Conseil Municipal demande à la municipalité de présenter un plan de renforcement des moyens humains de la police municipale, notamment par l'étude et la programmation de recrutements supplémentaires, en fonction des besoins identifiés et des capacités budgétaires de la commune.

Article 3. Réactivation du dialogue et clarification des engagements.

Le Conseil Municipal demande que le Comité Social Territorial concernant la police municipale, initialement prévu en juin et annulé, soit reprogrammé dans les meilleurs délais afin d'examiner l'organisation des horaires de la police municipale, voire le recrutement de fonctionnaires. Il rappelle que les représentants du personnel doivent être associés à toute évolution de l'organisation du service.

Article 4. Suivi et transparence.

Le Conseil Municipal demande qu'un point spécifique consacré à la sécurité et à la tranquillité publique soit inscrit régulièrement à son ordre du jour, afin de permettre aux élus de disposer d'informations précises sur les actions menées, les moyens mobilisés et les résultats obtenus, dans le respect des règles de confidentialité applicables.

Le Conseil Municipal réaffirme que la sécurité n'est ni un sujet secondaire ni un sujet partisan. C'est une attente légitime des Marmandaises et des Marmandais, qui doivent pouvoir vivre, travailler et se déplacer dans leur ville avec un sentiment de sécurité, dans des conditions acceptables de tranquillité publique.

Les promesses électorales ne peuvent rester sans suite et le silence ne saurait tenir lieu de politique publique. Par cette motion, nous demandons que la sécurité redevienne une priorité concrète de l'action municipale, avec des moyens humains renforcés, une présence de terrain adaptée et des engagements vérifiables.

Nous demandons donc au Conseil Municipal de se prononcer clairement sur cette motion et invitons l'ensemble des élus, au-delà des sensibilités politiques, à la soutenir dans l'intérêt des habitants de Marmande. Motion soumise au vote du Conseil Municipal. »

Je vous remercie de m'avoir écouté. »

Monsieur le Maire : « Merci. Avant de vous donner la parole, je le répète : pour moi, la sécurité est un prérequis. Ce n'est même pas un sujet, cela fait partie des choses que le maire doit rendre à ses administrés. Monsieur FAISANDIER. »

Monsieur Luc FAISANDIER : « Pour rappeler la méthode en matière de sécurité, vous l'avez dit vous-même : c'est la proximité et l'écoute. Cela signifie que je suis sur le terrain pour aller voir les problèmes, que nous allons voir les gens, parfois chez eux, ainsi que les commerçants, pour savoir ce qui fonctionne, parce que parfois cela fonctionne, et pour trouver des améliorations lorsque c'est nécessaire. J'en suis tout à fait conscient.

C'est cette méthode qui guide notre action. Mais, au-delà de la méthode, il faut s'intéresser aux chiffres, sans manipulation comme certains peuvent parfois le faire ici.

Depuis notre victoire à l'élection municipale en mars dernier, 172 000 euros ont été investis dans la vidéoprotection à Marmande, en six mois. Vous expliquez, pour faire court, que nous ne faisons rien. À quoi sert cet argent ? À moderniser une partie du parc et à l'élargir, avec de nouvelles caméras.

Ce n'est ni le maire ni moi qui le disons, mais les professionnels du secteur : Marmande est particulièrement bien équipée sur ce volet, selon la police municipale, la gendarmerie et les prestataires avec lesquels nous travaillons.

Pour prendre un cas concret, parce que j'aime partir du réel et non du fantasmé, prenons la Gravette. Je m'applique un principe militaire que certains connaissent peut-être : la réponse graduée. Pour les Marmandais qui nous écoutent, cela consiste à apporter une réponse progressive et adaptée aux problèmes rencontrés.

Vous avez cité la Gravette sans la citer, pour que nous soyons très clairs. Dès que j'ai été informé du problème, en mai dernier, j'y suis allé. J'ai échangé avec les riverains et nous y sommes retournés à plusieurs reprises pour trouver une première solution. Celle-ci a été mise en place avec une caméra supplémentaire et des patrouilles renforcées, à la fois de la police municipale et de la gendarmerie.

Arrêtons l'hypocrisie : pendant plusieurs mois, jusqu'à cet été, cela a calmé la situation et résolu le problème. Il y a peu, nous avons de nouveau échangé avec des riverains qui nous ont expliqué que les nuisances avaient repris. Dont acte. Nous passons donc à l'étape suivante : nous leur avons proposé une deuxième solution et attendons leur accord pour avancer ensemble, car nous construisons avec les Marmandais.

Ces exemples montrent que nous sommes de ceux qui, avec le maire et la majorité, veulent trouver des solutions pragmatiques, pendant que vous faites de la politique politicienne avec ce type de discours. Les Marmandais, qui ne s'y sont pas trompés, que vous le vouliez ou non, méritent mieux que cela. Ce Conseil Municipal aussi. Merci beaucoup. »

Monsieur André BELACEL : « Monsieur FAISANDIER, s'il y a quelqu'un à qui vous ne pouvez pas dire cela, c'est moi. J'ai exercé le métier de policier pendant 36 ans. Je sais très bien comment cela se passe. Ne me racontez pas de salades.

Pour votre performance graduée, allez directement au dernier échelon : vous gagnerez du temps. La dame que vous avez rencontrée, vous savez de qui je parle, je suis allé chez elle et j'y suis resté une soirée complète pour savoir ce qui se passait.

Sous votre caméra, les gars sont en train de dealer en-dessous et lui font des doigts à longueur de journée. Je l'ai vu de mes propres yeux. Ne me dites donc pas que votre graduation va marcher : allez directement tout en haut, cela ira plus vite. Vous perdez beaucoup de temps.

Les gens que vous avez reçus ne croient plus en vous. Au début, cela a duré trois jours : on envoie du monde, puis c'est terminé et cela reprend aussitôt, aussitôt, aussitôt. Cette dame ne peut même plus rentrer chez elle le soir, vous le savez très bien. Elle vous l'a dit : elle se fait insulter et ils menacent de la violer.

Vous l'avez reçue. C'est dommage, elle devait venir ce soir et était prête à s'exprimer devant tout le monde. Vous lui avez dit : « C'est vrai, ils ne vous aiment pas. Je les ai rencontrés, ils ne vous aiment pas. » Vous vous rendez compte de ce que vous dites lorsque vous recevez une victime ? « C'est vrai, ils ne vous aiment pas. » C'est lunaire, une réponse comme cela à une victime. Comment peut-on dire une chose pareille ?

Et vous me parlez de graduation, de l'armée… Franchement, allez sur le terrain. Vous êtes allés sur le terrain pendant vos … Vous êtes officier de réserve de la gendarmerie, c'est cela ? Avez-vous fait un peu de terrain ? J'ai l'impression que non. »

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas faire ce débat. Je peux vous dire que, s'il y a quelqu'un qui va sur le terrain, c'est bien Monsieur FAISANDIER, et je l'en remercie. Il le fait spontanément, je n'ai pas eu besoin de le lui dire. Il ne demande pas non plus d'autorisation, et il a raison : il remplit son mandat.

Ce n'est sûrement pas quelqu'un qui répond à une autre personne : « Je ne vous aime pas. » Je commence à connaître le personnage. »

Monsieur André BELACEL : « Je vous propose que nous la recevions ensemble. »

Monsieur le Maire : « Nous n'allons pas nous concentrer sur un cas particulier. En revanche, vous venez de nous expliquer que les caméras ne servent pas à grand-chose, puisque, si l'on voit cela et qu'il ne se passe rien, c'est tout de même ennuyeux. Je vous rappelle qu'il n'y a pas toujours quelqu'un derrière, du moins pour ce qui concerne la police municipale.

Vous avez déposé ce texte, Monsieur BELACEL. Je vous remercie de votre intervention et de votre lecture. Nous partageons au moins une conviction : la sécurité est une préoccupation des Marmandais. Ils en ont une autre qui, chaque fois que nous les avons rencontrés, venait même avant, mais parlons de celle-ci.

Nous savons parfaitement que certains habitants subissent des situations difficiles auxquelles nous devons apporter une réponse. Je le redis : pour moi, c'est un prérequis, un service que nous devons rendre à nos administrés. C'est pour cela que je n'en fais pas des caisses. Je veux de l'efficacité, même si elle n'est pas facile à obtenir. Le sujet est complexe, mais vous le savez comme moi.

Je ne vais pas vous expliquer que tout va bien à Marmande, mais je ne peux pas non plus vous laisser affirmer que nous négligeons la sécurité depuis le début de ce mandat. Vous nous reprochez de ne rien faire tout en nous demandant de mettre en œuvre des mesures dont certaines sont déjà engagées. C'est assez étonnant.

Soit vous ne connaissez pas votre sujet, ce que je ne crois pas et qui serait inquiétant, soit vous le savez et avez décidé de faire de la propagande, ce que je trouve plutôt affligeant. Puisque vous nous demandez des actes, parlons-en.

Vous nous demandez d'abord de renforcer la police municipale et d'étendre ses horaires jusqu'à 23 heures. C'est un engagement pris pendant la campagne électorale. J'ai dit plus tôt que nous essayions de tenir nos engagements. Je rappelle très précisément ce que j'ai dit et écrit : un renforcement jusqu'à 23 heures, cinq à six mois par an, plutôt l'été.

Pourquoi ? Après discussion avec la gendarmerie. Ce n'est pas tombé comme cela au moment d'écrire un programme électoral : c'est le résultat d'un travail commun avec la gendarmerie, qui nous a expliqué pourquoi ce serait bien. Nous avons arbitré et l'avons inscrit au programme. Je tiens à le rappeler.

À notre arrivée, Monsieur Luc FAISANDIER s'est emparé du sujet et nous avons exploré la faisabilité. L'été arrivant, nous avons voulu faire une première expérimentation le vendredi. Malheureusement, un agent s'est gravement blessé dans sa vie privée. Il reviendra, je l'espère pour lui, mais cela prend du temps. Il est sur la voie de la guérison, mais c'est compliqué. Nous avions donc un effectif de moins.

Pour organiser cela, c'était compliqué, avec les congés déjà prévus. Ce n'est pas parce que c'est compliqué qu'il ne faut pas le faire, mais cela s'est révélé impossible. C'est pour cela que le CST a été annulé. Il était nécessaire puisque nous modifiions l'organisation.

J'ai rencontré les agents, qui m'ont expliqué que ce n'était pas possible avec les effectifs tels qu'ils étaient. Nous en avons tenu compte et avons abandonné cette expérimentation du vendredi. Pour autant, cela reste une promesse et le travail se poursuit plus en profondeur, sur les trois jours et les six mois de l'année prévus.

Cela demande de la méthode pour répondre à toutes les dimensions : organisation horaire, besoin ou non de personnel supplémentaire. Tout est sur la table et les discussions sont engagées avec les agents et la direction générale. Nous ferons une réunion d'ici la fin de l'année pour avancer, avec pour but de répondre à cet engagement l'été prochain.

Réorganiser un service ne consiste pas à décider d'un nouvel horaire sur un coin de table. Nous préférons prendre quelques mois, puisque c'est ce que cela demande, pour construire une organisation qui fonctionne, plutôt que faire une annonce spectaculaire qui resterait sans lendemain.

Vous nous demandez un plan global de sécurité, mais ce travail existe déjà. Nous renforçons la coopération entre la police municipale et la gendarmerie nationale : c'est un travail quotidien. Je me félicite de sa qualité, particulièrement avec le commandant KERRIEN, à la tête de la compagnie, et le lieutenant SCHWALD, qui vient d'arriver à la tête de la BTA.

Nous avons également engagé la formalisation du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, le CLSPD, qui existe déjà et réunit les acteurs de la sécurité, de la justice, de l'éducation et de la prévention. Nous tiendrons une nouvelle session dès que nous aurons réussi à caler les agendas, notamment celui de Monsieur le Procureur.

Nous travaillons aussi à la mise en place du rappel à l'ordre par le maire, dont les modalités seront présentées lors d'un prochain Conseil Municipal, j'espère le prochain, sinon le suivant.

Enfin, nous sommes engagés aux côtés du Procureur de la République pour constituer, d'ici la fin de l'année, un groupe local de traitement de la délinquance, un GLTD, afin de coordonner plus efficacement les interventions dans les secteurs les plus sensibles. Monsieur FAISANDIER a rencontré le procureur il y a environ deux semaines, entre autres sur ce sujet.

Voilà des dispositifs précis, des partenaires identifiés et des échéances. Si je voulais être trivial, je dirais : « Vous l'avez rêvé, nous l'avons fait. » On peut toujours demander un plan supplémentaire ; encore faudrait-il regarder ce qui se fait.

Vous parlez aussi de vidéoprotection. Nous ne vous avons pas attendus ; cela a été dit, je n'y reviens pas. Notre réseau s'étend petit à petit. Nous examinons avec la gendarmerie les emplacements les plus efficaces. Pour la dernière caméra, cela ne venait pas de la gendarmerie, mais d'une rencontre et d'une demande de Monsieur FAISANDIER. Elle a été installée à la Gravette, sur ce fameux point de concentration. Je peux témoigner qu'il y est allé ; j'y suis également allé un soir.

Nous faisons tout cela et continuons, car nous privilégions une approche globale associant présence humaine, prévention, vidéoprotection et coopération avec les forces de l'État.

Vous évoquez les rodéos urbains, les trafics et les nuisances. Chaque fois que je vois un responsable, je place les trafics en premier. Cela a été le cas avec le commandant KERRIEN et le lieutenant SCHWALD. Nous partageons la même exigence et prenons ces sujets au sérieux.

Je voudrais toutefois faire une remarque. Je crois que vous avez proposé de saisir les motos ; cela a précisément déjà été fait. Nous n'y arrivons pas à chaque fois, mais c'est une mesure mise en place. Saisir une moto est compliqué, vous le savez : on ne peut pas les arrêter en raison du risque de chute. Dans notre pays, contrairement à l'Angleterre, on n'a pas le droit de toucher ; même en cas d'accident, les forces de l'ordre sont considérées a priori comme coupables, quelle que soit la situation.

Le but est donc d'essayer de repérer et de connaître les motos, qu'ils connaissent d'ailleurs assez bien, puis d'aller les prélever in situ. Cela est arrivé grâce à un travail commun de la police municipale et de la gendarmerie, avec une mise en fourrière. Il faudrait y arriver à chaque fois. C'est un gros travail, qui est mené mais qui doit s'intensifier. Je n'ai pas dit que tout était parfait.

La police municipale intervient régulièrement sur les nuisances, les regroupements et les troubles à la tranquillité publique. Il faut toujours continuer. Je pense notamment à la Gravette, que je ne veux pas stigmatiser, mais que nous nommons souvent. Nous y avons recensé 135 activités en 2025 et déjà plus d'une centaine en 2026. Vous voyez que nous y intervenons.

Cela signifie-t-il que tout est réglé ? Non, certainement pas. Je sais que les riverains continuent de subir des situations pénibles ; vous en avez évoqué une particulièrement préoccupante. Mais, entre dire que tout est réglé et prétendre que rien n'est fait, il y a une réalité que vous semblez oublier.

Vous croyez que les choses avancent parce que nous en parlons ici. Je préfère que nous n'en parlions pas ici et que nous les fassions avancer, même s'il faut toujours avancer davantage. Nous sommes d'accord là-dessus.

Après avoir salué la gendarmerie, je veux également saluer le travail de nos policiers municipaux, très impliqués et très implantés à Marmande, qui connaissent bien leur secteur. Je compte évidemment toujours sur eux pour en faire davantage.

Vous demandez de la transparence et un suivi régulier. Je n'y suis pas opposé. Nous aurons l'occasion de présenter les avancées de nos engagements, notamment sur les effectifs et les horaires, lorsqu'elles interviendront.

Il faut aussi rappeler une évidence : la sécurité est une responsabilité partagée. La commune a son rôle, que nous assumons, la gendarmerie nationale a le sien et la justice également. Vous le savez, mais je le redis. On ne peut pas demander aux polices municipales de se substituer aux enquêteurs ou aux magistrats. Nous continuerons à demander à l'État de donner à la gendarmerie et à la justice les moyens nécessaires.

J'ai eu l'occasion de le faire auprès du ministre, à l'époque Monsieur RETAILLEAU, qui m'a répondu par une lettre fort sympathique que les chiffres de la délinquance diminuaient à Marmande et qu'il n'y avait pas lieu de renforcer les effectifs. Je tiens cette lettre à votre disposition. Il n'y a pas de raison qu'il me fasse des gentillesses : nous ne sommes pas du même bord politique.

Je regrette et déplore toujours le départ du PSIG, peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie, vers Tonneins, de même que celui de la brigade de recherches. Je n'ai pas vu d'autre courrier que le mien demandant qu'ils restent ici, auprès du commandant de compagnie.

Le PSIG intervient toujours sur le territoire marmandais, nous le voyons de temps en temps, ce n'est pas le sujet. Mais, lorsqu'ils viennent, il y a une demi-heure, et lorsqu'ils repartent, encore une demi-heure. C'est donc moins bien que lorsque nous les avions chez nous. Ils sont à Tonneins ; peut-être préfère-t-on équiper Tonneins par ailleurs.

J'en viens à votre motion elle-même et j'en terminerai par là.

Vous auriez pu proposer un texte de rassemblement autour d'objectifs partagés, de préoccupations que nous partageons sur la sécurité. Mon directeur de cabinet vous l'a proposé ; vous avez préféré l'écarter.

La sécurité ne se mesure ni au nombre de publications Facebook ni au nombre de motions déposées en Conseil Municipal.

De motion, il n'y en a pas, Monsieur BELACEL, parce que votre texte est en fait une tribune, destinée à être publiée dans les journaux. Vous pouvez la remettre à Sud-Ouest, au Républicain ou à d'autres journaux.

Une tribune exprime votre opinion, ce qui est respectable : nous sommes libres en France. Mais ce n'est pas une motion. Une motion n'aborde pas les compétences de la collectivité ; cela, c'est une délibération, qui répond à un cadre.

En outre, votre texte indique plusieurs fois : « Le Conseil Municipal demande à la municipalité. » Or la municipalité, c'est le Conseil Municipal. Je veux bien que nous nous demandions à nous-mêmes, mais j'espère que vous saisissez le ridicule du libellé.

Le sujet abordé, la sécurité, est important. C'est pourquoi je vous ai laissé la possibilité de présenter votre tribune, même si ce n'est pas une motion, et de tenir un échange : je tiens à ce que l'on puisse s'exprimer, et vous l'avez fait.

Je le redis : de motion, il n'y a point et il n'y aura donc pas de vote. D'ailleurs, un vote sur quoi ? Sur le Conseil Municipal qui se demande à lui-même ? Vous avez essayé de faire voter une tribune : publiez-la dans les journaux, vous en êtes bien sûr libres. Nous avons choisi d'agir et nous continuerons.

La séance est levée. »

Heure de fin : 21 h 00

Le Secrétaire de séance,

Patrick CARDOIT

Le Maire de Marmande,

Joël HOCQUELET